

Date d'émission 22-mars-2015

Date de révision 24-mars-2015

Version 2

1. IDENTIFICATION DU PRODUIT ET DE L'ENTREPRISE**Identificateur de produit**

Nom du produit **DEGREASE ALL**
Code du produit **E 161242EEE**

Autres moyens d'identification**Utilisation recommandée pour le produit chimique et restrictions en matière d'utilisation**

Utilisation recommandée Professional dégraissant
Utilisations contre-indiquées Utilisez uniquement comme indiqué sur l'étiquette .

Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Fabriqué Pour / Distribué par
Legend Brands Products
15180 Josh Wilson Road
Burlington, WA 98233
800-932-3030

Numéros de téléphone d'urgence

Numéro de téléphone d'urgence 1-800-535-5053
24 heures sur 24

2. Identification des dangers**classification**

| | |
|--|-------------|
| Toxicité aiguë - orale | Non classé |
| Corrosion cutanée/irritation cutanée | Catégorie 1 |
| Lésions oculaires graves/irritation oculaire | Catégorie 1 |
| Toxicité aquatique aiguë | Catégorie 3 |
| Toxicité aquatique chronique | Catégorie 3 |

Éléments d'étiquetage**VUE D'ENSEMBLE DES PROCÉDURES D'URGENCE****Danger****mentions de danger**

Provoque de graves brûlures de la peau et des lésions oculaires
Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets à long terme



Conseils de prudence - Prévention

- Ne pas respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols
- Laver soigneusement le visage, les mains et toute surface de peau exposée après manipulation
- Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage
- Éviter le rejet dans l'environnement

Conseils de prudence - Réponse

- Traitement spécifique (voir la section 4 de la SDD)
 - EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.
 - EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux) : enlever immédiatement les vêtements contaminés. Rincer à l'eau/se doucher. Laver les vêtements contaminés avant réutilisation.
 - EN CAS D'INHALATION : transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer. Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.
 - EN CAS D'INGESTION : rincer la bouche. NE PAS faire vomir.

Conseils de prudence - Entreposage

- Garder sous clef

Conseils de prudence - Élimination

- Éliminer le contenu/récipient dans une usine d'élimination des déchets approuvée

HNOC (danger non classé autrement)

AUTRES INFORMATIONS

Toxicité aiguë inconnue

0 % du mélange est constitué de composants d'une toxicité inconnue

3. Composition/informations sur les composants

| Nom chimique | No. CAS | % en poids | Secret commercial |
|------------------------------|-----------|------------|-------------------|
| 2-butoxyethanol | 111-76-2 | 1-5 | * |
| Octylphenol Ethoxylate | 9036-19-5 | 1-5 | * |
| Tetrapotassium Pyrophosphate | 7320-34-5 | 1-5 | * |
| Ammonium Hydroxide | 1336-21-6 | .1-1 | * |

4. Premiers soins

PREMIERS SOINS

Conseils généraux

Une consultation médicale immédiate est requise.

Contact avec la peau

Une consultation médicale immédiate est requise. Laver immédiatement avec du savon beaucoup d'eau tout en retirant tous les vêtements et toutes les chaussures contaminés. En cas de léger contact avec la peau, éviter d'étendre le produit sur la peau non touchée. En cas de brûlure sévère, une attention médicale immédiate est requise.

| | |
|--|--|
| Contact avec les yeux | Une consultation médicale immédiate est requise Rincer immédiatement avec une grande quantité d'eau, y compris sous les paupières, pendant au moins quinze minutes Garder les yeux grands ouverts lors du rinçage Ne pas frotter la partie touchée Rincer immédiatement avec beaucoup d'eau. Après le rinçage initial, retirer les verres de contact et continuer à rincer pendant au moins 15 minutes |
| Inhalation | Déplacer à l'air frais. Appeler immédiatement un médecin ou un centre antipoison. Si la victime ne respire pas, administrer la respiration artificielle. Administrer de l'oxygène si la respiration est difficile. |
| INGESTION | Une consultation médicale immédiate est requise. NE PAS faire vomir. Boire beaucoup d'eau. Ne jamais rien administrer par la bouche à une personne inconsciente. Retirer la victime de la zone d'exposition, la faire s'allonger. Nettoyer la bouche avec de l'eau et boire ensuite beaucoup d'eau. Appeler immédiatement un médecin ou un centre antipoison. |
| Équipement de protection individuelle pour les intervenants en premiers soins | Utiliser l'équipement de protection individuelle requis. Éviter le contact avec la peau, les yeux ou les vêtements. |

Les plus importants symptômes et effets, aigus ou retardés

| | |
|------------------|---|
| Symptômes | Tous les symptômes et effets supplémentaires sont décrits dans la section 11 : Informations toxicologie . |
|------------------|---|

Indication des éventuels besoins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

| | |
|--------------------------|---|
| Note aux médecins | Le produit est une matière corrosive. Il est contre-indiqué de procéder à un lavage d'estomac ou de provoquer des vomissements. Il faut examiner la possibilité d'une perforation de l'estomac ou de l'œsophage. Ne pas administrer d'antidotes chimiques. Une asphyxie peut se produire à la suite d'un œdème glottal. Il peut se produire une diminution marquée de la tension artérielle accompagnée de râles humides, d'expectorations spumeuses et d'une tension différentielle élevée. Traiter en fonction des symptômes. |
|--------------------------|---|

5. Mesures à prendre en cas d'incendie

Agents extincteurs appropriés Utiliser des mesures d'extinctions appropriées aux circonstances locales et à l'environnement immédiat.

Dangers particuliers associés au produit chimique

Le produit cause des brûlures aux yeux, à la peau et aux muqueuses. La décomposition thermique peut mener à la production de gaz et de vapeurs toxiques et corrosifs. En cas d'incendie ou d'explosion, ne pas respirer les émanations.

Équipement de protection et précautions pour les pompiers Comme avec tout incendie, porter un appareil respiratoire autonome à demande de pression, MSHA/NIOSH (homologué ou équivalent) et une tenue de protection complète

6. Mesures à prendre en cas de déversements accidentels

Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

| | |
|---------------------------------|--|
| Précautions personnelles | Évacuer le personnel vers des endroits sécuritaires. Utiliser l'équipement de protection individuelle requis. Éviter le contact avec la peau, les yeux ou les vêtements. Tenir les gens à l'écart des, et contre le vent par rapport aux, déversements/fuites. |
|---------------------------------|--|

Précautions environnementales

| | |
|--------------------------------------|---|
| Précautions environnementales | Ne pas laisser s'écouler dans un égout, sur le sol ou dans un plan d'eau. Ne doit pas être rejeté dans l'environnement. Empêcher d'autres fuites ou déversements lorsqu'il est possible de le faire en toute sécurité. Empêcher le produit de pénétrer dans les drains. |
|--------------------------------------|---|

Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Méthodes de confinement Empêcher d'autres fuites ou déversements lorsqu'il est possible de le faire en toute sécurité.

Méthodes de nettoyage Endiguer loin à l'avant du déversement liquide pour une élimination ultérieure. Absorber avec une matière absorbante inerte. Ramasser mécaniquement et mettre dans des contenants appropriés pour élimination. Nettoyer la surface contaminée à fond. Empêcher le produit de pénétrer dans les drains. Endiguer. Après le nettoyage, rincer les traces avec de l'eau.

7. Manutention et stockage

Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Conseils sur la manutention sécuritaire Utiliser l'équipement de protection individuelle requis. Éviter le contact avec la peau, les yeux ou les vêtements. Vérifier que la ventilation est adéquate, en particulier dans des zones confinées. En cas de ventilation insuffisante, porter un appareil respiratoire approprié. Utiliser uniquement avec une ventilation adéquate et dans des systèmes clos.

Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Conditions d'entreposage Conserver le récipient bien fermé dans un endroit sec et bien ventilé. Conserver hors de la portée des enfants. Conserver les récipients bien fermés dans un endroit sec et bien ventilé. Conserver dans des contenants correctement étiquetés.

Matières incompatibles Incompatible avec les acides forts et les bases fortes. Incompatible avec les agents oxydants. Acides forts. Aluminium.

8. CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

Paramètres de contrôle

Directives relatives à l'exposition Sous sa forme commerciale, ce produit ne contient aucune matière dangereuse avec des limites d'exposition professionnelles établies par les organismes de réglementation particuliers à une région.

| Nom chimique | ACGIH TLV | OSHA PEL | NIOSH IDLH |
|-------------------------------|------------------------------|--|--|
| 2-butoxyethanol 111-76-2 | TWA: 20 ppm | TWA: 50 ppm TWA: 240 mg/m ³ (vacated) TWA: 25 ppm (vacated) TWA: 120 mg/m ³ (vacated) S* S* | IDLH: 700 ppm TWA: 5 ppm TWA: 24 mg/m ³ |
| Sodium Hydroxide 1310-73-2 | Ceiling: 2 mg/m ³ | TWA: 2 mg/m ³ (vacated) Ceiling: 2 mg/m ³ | IDLH: 10 mg/m ³ Ceiling: 2 mg/m ³ |

NIOSH IDLH *Dangereux immédiatement pour la santé ou la vie*

AUTRES INFORMATIONS Limites annulées révoquées par la décision de la cour d'appel dans AFL-CIO v. OSHA, 965 F.2d 962 (11e Cir., 1992).

Contrôles techniques appropriés

Mesures d'ingénierie Douches, Douches oculaires & Systèmes de ventilation

Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle

Protection des yeux/du visage Porter des lunettes de sécurité à écrans latéraux (ou des lunettes à coques).

Protection de la peau et du corps Porter des vêtements de protection imperméables, y compris des bottes, des gants, un sarrau de laboratoire, un tablier ou une combinaison, pour empêcher le contact avec la peau.

| | |
|--------------------------------|--|
| Protection respiratoire | En cas d'irritation ou de dépassement des limites d'exposition, vous devez porter une protection respiratoire approuvée NIOSH/MSHA. Des respirateurs à pression positive à adduction d'air pur peuvent être requis pour des concentrations élevées de contaminants atmosphériques. Une protection respiratoire doit être fournie conformément à la réglementation locale en cours. |
| Hygiène générale | Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation. Laver les vêtements contaminés avant réutilisation. Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux. Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail. Il est recommandé de nettoyer régulièrement l'équipement, l'aire de travail et les vêtements. Éviter le contact avec la peau, les yeux ou les vêtements. Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation. Porter des gants appropriés et un appareil de protection des yeux/du visage. |

9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

| | |
|---------------------------------------|--------------------------------|
| État physique | liquide |
| apparence | transparent |
| Couleur | Incolore |
| Odeur | Ammoniac |
| seuil de perception de l'odeur | Aucun renseignement disponible |

| Propriété | Valeurs | Remarques • Méthode |
|--|--------------------------------|----------------------------|
| pH | 12.5 - 13.5 | |
| Densité | 1.02 | |
| Viscosité dynamique | eau mince | |
| Point de fusion/point de congélation | Aucun renseignement disponible | |
| Point d'éclair | dessus 93°C | |
| Point d'ébullition / intervalle d'ébullition | Aucun renseignement disponible | |
| Taux d'évaporation | Même que l'eau | |
| inflammabilité (solide, gaz) | | |
| Limites d'inflammabilité dans l'air | | |
| Limite supérieure d'inflammabilité: | Aucun renseignement disponible | |
| Lower flammability limit: | Aucun renseignement disponible | |
| pression de vapeur | Aucun renseignement disponible | |
| Densité de vapeur | Aucun renseignement disponible | |
| Solubilité dans l'eau | Soluble dans l'eau | |
| Coefficient de partage | Aucun renseignement disponible | |
| Température d'auto-inflammation | Aucun renseignement disponible | |
| température de décomposition | Aucun renseignement disponible | |

AUTRES INFORMATIONS

| | |
|-------------------|------|
| Densité lbs/gal | 8.5 |
| Teneur en COV (%) | 4.81 |

10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

Réactivité

Aucune donnée disponible

| | |
|---|--|
| stabilité | Stable dans les conditions d'entreposage recommandées. |
| Possibilité de réactions dangereuses | Aucun dans des conditions normales de traitement. |

Les valeurs suivantes sont calculées d'après le chapitre 3.1 du document du SGH

Component 2-butoxyethanol 111-76-2 (1-5) CL50 par inhalation - 4 h - vapeur - mg/l 450

12. RENSEIGNEMENTS ÉCOLOGIQUES

écotoxicité

| Nom chimique | Algues/plantes aquatiques | Poissons | Crustacés |
|---|---------------------------|--|--|
| 2-butoxyethanol 111-76-2 | - | 1490: 96 h Lepomis macrochirus mg/L LC50 static 2950: 96 h Lepomis macrochirus mg/L LC50 | 1000: 48 h Daphnia magna mg/L EC50 1698 - 1940: 24 h Daphnia magna mg/L EC50 |
| Tetrapotassium Pyrophosphate 7320-34-5 | - | 100: 96 h Oncorhynchus mykiss mg/L LC50 | 100: 48 h water flea mg/L EC50 |
| Ammonium Hydroxide 1336-21-6 | - | 8.2: 96 h Pimephales promelas mg/L LC50 | 0.66: 48 h water flea mg/L EC50 0.66: 48 h Daphnia pulex mg/L EC50 |

Persistence et dégradabilité Aucun renseignement disponible.

Bioaccumulation Aucun renseignement disponible.

| Nom chimique | Coefficient de partage |
|-----------------------------|------------------------|
| 2-butoxyethanol 111-76-2 | 0.81 |

Autres effets néfastes Aucun renseignement disponible

13. CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

Méthodes de traitement des déchets

Élimination des déchets L'élimination doit être conforme aux lois et aux réglementations régionales, nationales et locales.

Emballage contaminé Ne pas réutiliser le contenant.

États-Unis - numéro de déchet EPA D002

Ce produit contient une ou plusieurs substances qui sont inscrites auprès de l'État de la Californie comme un déchet dangereux.

| Nom chimique | Statut de déchets dangereux de la Californie |
|---------------------------------|--|
| Ammonium Hydroxide 1336-21-6 | Toxic Corrosive |

14. Informations relatives au transport

Note : La description de l'expédition est spécifique au conteneur, cette information est fournie pour à une information de point de vue. S'il vous plaît se référer au conteneur et / ou les documents d'expédition pour la description appropriée de l'expédition avant l'offre des matériaux pour l'expédition. Pour plus d'informations, s'il vous plaît contacter le distributeur inscrit dans l'article 1 de ce document.

U.S. Department of Transportation (USDOT)

4x1 Gallon Case UN1760, CORROSIVE LIQUIDS, NOS, (CONTAINS AMMONIUM HYDROXIDE AND DISODIUM TRIOXOSILICATE), 8, II

(HM-CS2L)

Pails & Drums (<119 Gallons) UN1760, CORROSIVE LIQUIDS, NOS, (CONTAINS AMMONIUM HYDROXIDE AND DISODIUM TRIOXOSILICATE), 8, II
(HM-CS2L)

15. Renseignements sur la réglementation

Inventaires internationaux

TSCA Est conforme à (aux) **LIS/LES** Est conforme à (aux)

TSCA - États-Unis - Section 8 (b) de l'inventaire TSCA (loi réglementant les substances toxiques)
LIS/LES - liste intérieure des substances/liste extérieure des substances pour le Canada

Règlements fédéraux aux États-Unis

SARA 313

Section 313 du titre III de la loi du Superfund Amendments and Reauthorization Act de 1986 (SARA). Ce produit contient un ou des produits chimiques soumis aux exigences en matière de rapport de la Loi et du titre 40 du Code of Federal Regulations, Part 372

| Nom chimique | SARA 313 - Valeurs de seuil % |
|----------------------------|-------------------------------|
| 2-butoxyethanol - 111-76-2 | 1.0 |

SARA 311/312 Catégories de dangers

Danger aigu pour la santé Oui
 Danger chronique pour la santé Oui
 Risque d'incendie Non
 Danger de réaction Non
 Risque de décompression soudaine Non

CWA (Loi sur la qualité de l'eau)

Ce produit ne contient aucune substance polluante réglementée en vertu de la loi sur la qualité de l'eau (Clean Water Act) (40 CFR 122.21 et 40 CFR 122.42) :

| Nom chimique | CWA - Quantités à déclarer | CWA - Polluants toxiques | CWA - Polluants prioritaires | CWA - Substances dangereuses |
|---------------------------------|----------------------------|--------------------------|------------------------------|------------------------------|
| Ammonium Hydroxide 1336-21-6 | 1000 lb | - | - | X |

CERCLA

Comme il est expédié, ce produit ne contient aucune substance réglementée comme une substance dangereuse en vertu de CERCLA (Comprehensive environmental response compensation and Liability Act) (40 CFR 302) ou de SARA (Superfund Amendments and Reauthorization Act) (40 CFR 355). Il peut exister des exigences particulières en matière de déclaration au niveau local, régional ou provincial pour des rejets de ce produit

| Nom chimique | Quantités à déclarer de substances dangereuses | CERCLA/SARA - Quantité à déclarer | Quantité à déclarer |
|---------------------------------|--|-----------------------------------|---|
| Ammonium Hydroxide 1336-21-6 | 1000 lb | - | RQ 1000 lb final RQ RQ 454 kg final RQ |

États-Unis - Réglementations des États

Proposition 65 de la Californie

Ce produit ne contient aucun produit chimique de la Proposition 65.

Règlements d'État sur le droit à l'information aux États-Unis

| Nom chimique | New Jersey | Massachusetts | Pennsylvanie |
|---------------------------------|------------|---------------|--------------|
| 2-butoxyethanol 111-76-2 | X | X | X |
| Ammonium Hydroxide 1336-21-6 | X | X | X |
| Sodium Hydroxide 1310-73-2 | X | X | X |

Renseignements de l'étiquette de l'EPA américaine

Numéro d'enregistrement du pesticide à l'EPA Sans objet

Renseignements complémentaires Aucun renseignement disponible.

16. Autres informations

HMIS

| | | | |
|--|-----------------------------------|--------------------------------------|--|
| Risques pour la santé 3 | inflammabilité 1 | Dangers physiques 0 | PROTECTION INDIVIDUELLE B |
|--|-----------------------------------|--------------------------------------|--|

Préparée par Département de la réglementation
Date d'émission 22-mars-2015
Date de révision 24-mars-2015

À notre connaissance et selon nos renseignements et notre opinion à la date de publication de cette fiche signalétique, les renseignements fournis dans cette dernière sont exacts. Les renseignements donnés sont conçus uniquement comme un guide pour la manipulation, l'utilisation, le traitement, l'entreposage, le transport, l'élimination et le rejet sécuritaires du produit et ne doivent pas être considérés comme une garantie ou une norme de qualité. Les renseignements sont liés uniquement au produit particulier indiqué et peuvent ne pas être valides pour un tel produit utilisé en association avec toute autre substance ou dans tout autre procédé, sauf si indiqué dans le texte.

Fin de la fiche signalétique